

TERTULLIEN – DE L'IDOLATRIE – 211-212 apr.JC

I. **Le plus grand crime du genre humain**, le forfait qui comprend tous les autres, la cause tout entière de sa condamnation, **c'est l'idolâtrie**¹. Car, bien que chaque prévarication ait son caractère spécial, bien qu'elle soit condamnée à part, il n'en est pas moins vrai qu'elles se fondent toutes dans le crime de l'idolâtrie. [...] Car quiconque sert les faux dieux altère indubitablement la vérité : or toute altération de la vérité est adultère. De même il se plonge dans l'impudicité. Qui peut sacrifier aux esprits immondes sans en être souillé et sali ? Aussi les saintes Ecritures se servent-elles toujours du mot *fornication* pour flétrir l'idolâtrie. Ce qui constitue le vol, j'imagine, c'est d'enlever le bien d'un autre, ou de nier ce qu'on lui doit : le vol commis envers l'homme est regardé comme un grand crime. L'idolâtrie fait un vol à Dieu, en lui dérobant les hommages qui lui sont dus pour les transporter à d'autres, ajoutant ainsi l'outrage au larcin. Que si le vol, la fornication, l'adultère causent la mort, c'en est assez pour que l'idolâtrie ne soit pas innocente d'homicide. [...]

XV. « Il faut rendre à César ce qui est à César, » dit l'Apôtre². Heureusement il ajoute aussitôt : « Et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais qu'est-ce qui appartient à César ? Précisément ce qui était l'objet de la discussion : « Fallait-il ou non payer le tribut à César ? Voilà pourquoi le Seigneur demanda qu'on lui montrât une pièce de monnaie. De qui est cette image ? » dit-il. - De César, répondit-on. - Rendez donc à César ce qui est à César, ajouta-t-il, et à Dieu ce qui est à Dieu » c'est-à-dire, rendez à César l'image de César, gravée sur la pièce de monnaie ; rendez à Dieu l'image de Dieu, empreinte dans l'homme ; l'argent à César, votre personne à Dieu. Autrement, que restera-t-il pour Dieu, si tout est pour César ? [...]

20 Quant à ce qui touche **les honneurs qu'il faut rendre aux rois ou aux empereurs**³, il nous est clairement prescrit, conformément à l'injonction de l'Apôtre, « d'être soumis » aux magistrats, aux princes et aux puissances, » dans les limites de notre foi, néanmoins, et tant que nous ne tombons pas dans l'idolâtrie. Voilà pourquoi nous a été mis sous les yeux l'exemple des trois frères⁴, qui, dociles partout ailleurs aux ordres du roi Nabuchodonosor, refusèrent courageusement d'honorer son image, regardant comme une idolâtrie tous les hommages qui tendent à ériger l'homme en dieu. De même, Daniel, dévoué dans tout le reste à Darius, garda ses fonctions aussi longtemps que sa foi ne fut pas en péril : mais, plutôt que de faillir, il affronta les lions de Darius, comme les autres les flammes de Nabuchodonosor. [...]

1 L'adoration des idoles, des dieux du polythéisme, contraire au Premier commandement : *Tu n'auras point d'autre dieu que moi. Tu ne te feras point d'idole, ni une image quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, ou en bas sur la terre, ou dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosternerás point devant elles, tu ne les adoreras point.*

2 Phrase présente dans trois des quatre Evangiles : Marc 12,17, Matthieu 22,21 et Luc 20,25.

3 En particulier le culte impérial, qui imposait dans certaines régions des sacrifices directs aux empereurs. Le refus des chrétiens d'y participer les assimilait à des traîtres et entraînait leur persécution.

4 Ananias, Azarias et Misaël sont les personnages centraux du troisième chapitre du Livre de Daniel. Appelés collectivement les trois jeunes gens de Babylone ou les trois jeunes Hébreux, ces compagnons du prophète Daniel sont jetés vivants dans une fournaise, sur l'ordre de Nabuchodonosor II. Un ange leur apparaît et ils en ressortent vivants, ce qui convertit le roi païen au Dieu d'Israël (Da 3,8-30).

XVI. Quant aux cérémonies privées et en usage à l'occasion de la prise de la toge blanche, des fiançailles, des noces, et du nom imposé à l'enfant, je ne pense pas qu'il y ait en tout cela grand danger d'idolâtrie. En effet, il ne faut pas perdre de vue les origines de ces coutumes : je les crois innocentes par elles-mêmes, attendu que la robe virile, l'anneau et l'union conjugale ne remontent pas au culte d'une idole. En un mot, je ne sache pas que Dieu ait jamais condamné un vêtement, si ce n'est le vêtement de la femme porté par un homme : « Maudit quiconque revêt un habit de femme. » La toge, au contraire, est essentiellement virile. Qu'on célèbre des noces, Dieu ne le défend pas plus que d'imposer des noms ; mais à ces solennités se joignent des sacrifices. Si l'on m'invite, pourvu que mes soins et mes fonctions n'aient aucun rapport avec ces sacrifices, que ferai-je ? ce qu'il me plaira. Plût au ciel, assurément, que nous ne pussions jamais voir ce qu'il nous est défendu de faire ! Mais puisque l'esprit mauvais a tellement enveloppé le monde d'idolâtrie, **il nous sera permis d'assister à quelques**
40 **cérémonies, pourvu que nous y allions pour l'homme et non pour l'idole.** M'invite-t-on formellement à un sacerdoce, à un sacrifice ? je ne m'y rendrai pas : il s'agit là d'un honneur tout idolâtrique. Il y a plus, je n'y contribuerai ni de mes avis ni de mes deniers, ni par aucune autre assistance. Présent à un sacrifice auquel l'on m'a invité, je participe à l'idolâtrie. Ai-je accepté l'invitation pour une toute autre cause ? je ne suis plus qu'un simple spectateur du sacrifice. [...]

45 XVII. De là s'est élevée dernièrement une autre discussion : **Un serviteur de Dieu peut-il exercer quelque fonction publique** en s'abstenant, soit par une faveur spéciale, soit même par ruse, de toute espèce d'idolâtrie, de même que Joseph⁵ et Daniel⁶ demeurèrent étrangers à l'idolâtrie du monde, tout en exerçant le pouvoir, et en gouvernant sous la pourpre les empires d'Egypte et de Babylone ? Un chrétien, nous devons le reconnaître, peut accepter les honneurs, mais à titre d'honneurs seulement,
50 **pourvu qu'il ne sacrifie pas, qu'il ne prête pas son autorité aux sacrifices, qu'il ne fournisse pas de victimes,** qu'il ne délègue pas à d'autres le soin d'entretenir les temples, qu'il ne leur assigne aucuns revenus, qu'il ne donne pas de spectacles à ses frais ou aux frais de l'Etat, qu'il ne préside pas à leur célébration, qu'il n'établisse ou ne publie aucune fête, et même qu'il ne jure pas ; pourvu ensuite que, dans l'exercice de son pouvoir, il ne décide jamais de la vie ou de l'honneur des autres (j'excepte les
55 affaires d'argent) ; qu'il ne juge ni ne condamne après ou d'avance ; pourvu qu'il n'enchaîne personne, qu'il n'incarcère personne, qu'il n'applique à la question personne. Tout cela est-il possible ? à lui de le savoir. [...]

XVIII. Mais cette pourpre et ces marques primitives du pouvoir et de la dignité, consacrées dès l'origine à la dignité et aux puissances de l'idolâtrie qui se mêla avec elles, ont leur souillure et leur profanation. On revêt les idoles elles-mêmes de la prétexte, de la trabée, du laticlave. On fait marcher devant elles les verges et les faisceaux. Quoi de plus juste ? Les démons sont les magistrats du monde : ils portent les faisceaux et la pourpre des magistrats. Toutefois, **à quoi te servira de revêtir les insignes, si tu ne veux pas exercer le pouvoir ?** Personne ne peut paraître sans taches sous un habit couvert de taches. Si tu prends une tunique déjà souillée par elle-même, il se peut que tu ne la souilles
65 pas, mais à coup sûr elle te souillera. Toi donc qui allègues l'exemple de Joseph et de Daniel, sache-le bien, il ne faut pas toujours comparer : l'ancienneté avec la nouveauté, la grossièreté avec la politesse,

5 *Genèse*, 30-50 ; Joseph, vendu comme esclave en Egypte par ses frères jaloux, devient après nombre de péripéties l'homme le plus puissant d'Egypte après Pharaon.

6 Adolescent, Daniel est déporté à Babylone avec ses compagnons Ananias, Azarias et Misaël. Par leur sagesse, ils gagnent la confiance du roi de Babylone Nabuchodonosor. Daniel devient fonctionnaire de cour et interprète les songes du roi. Sa réputation lui permet de continuer son activité après la prise de Babylone par les Mèdes et les Perses en 539 avant l'ère chrétienne. Le roi mède Darius apprécie ses conseils perspicaces mais des ennemis le font tomber en disgrâce et le monarque est contraint de le jeter en pâture aux lions. Fidèle à sa foi, il écarte miraculeusement le supplice et se voit gracié.

65 l'origine avec le développement, l'esclavage avec la liberté. Ces saints personnages, en effet, étaient esclaves : toi, au contraire, « qui n'es l'esclave de personne, excepté du Christ » qui même t'a délivré de la captivité du siècle, tu devras le conduire d'après l'exemple du Seigneur. Ton maître a marché dans l'humiliation et l'obscurité ; sans demeure certaine : « Le Fils de l'Homme, a-t-il dit, n'a pas où reposer sa tête ; » n'ayant que des vêtements grossiers ; autrement il n'aurait pas dit : « Voilà que ceux qui sont
70 vêtus délicatement habitent le palais des rois ; » enfin, « sans gloire dans son visage et dans son extérieur, » comme Isaïe l'avait encore annoncé d'avance. S'il n'a jamais exercé aucun pouvoir, même sur ses disciples, auxquels il rendit les services les plus humbles ; il y a plus, si, connaissant bien sa royauté, il refusa d'être roi, il montra clairement aux siens comment il fallait en user avec l'élévation et le faste de la dignité non moins que du pouvoir. A qui, je le demande, eussent-ils mieux convenu qu'au
75 Fils de Dieu ? Que de faisceaux auraient marché devant lui ! Quelle pourpre aurait flotté sur ses épaules ! Quel diadème aurait brillé sur sa tête, s'il n'avait jugé que la gloire du siècle est chose étrangère à lui et à ses disciples ! Donc la gloire qu'il n'a pas voulue, il l'a rejetée ; celle qu'il a rejetée, il l'a condamnée ; celle qu'il a condamnée, il l'a renvoyée à Satan et à ses pompes. Il n'aurait pas condamné ces frivolités, si elles ne lui étaient pas étrangères ; or ce qui n'est pas à Dieu ne peut
80 appartenir à un autre, sans appartenir au démon. Toi donc, si tu as renoncé aux pompes de Satan, revenir à quelqu'une d'elles, sache-le bien, c'est idolâtrie. Que ce simple avertissement te suffise : **toutes les puissances et les dignités de la terre, non seulement sont étrangères à Dieu, mais elles sont ses ennemies**, puisque c'est par elles que des supplices sont décrétés contre les serviteurs de Dieu⁷, par elles que des châtiments réservés aux impies sont infligés aux fidèles. Diras-tu que la naissance et
85 la fortune te sont un obstacle pour lutter contre l'idolâtrie ? Les remèdes pour la fuir ne peuvent manquer. Viendraient-ils tous à manquer, il resterait encore ce remède unique qui le donnerait une royauté inviolable, non sur la terre, mais dans le ciel.

XIX. On pourrait, dans ce chapitre, traiter de la milice, qui tient le milieu entre la dignité et la puissance. Il s'agit en ce moment de savoir **si un chrétien peut servir dans l'armée**, si un soldat des
90 derniers rangs, qui ne se trouve jamais dans la nécessité de sacrifier aux dieux ou de prononcer des peines capitales, peut être admis dans l'Eglise. Il n'y a pas de communauté possible entre les serments faits à Dieu et les serments faits à l'homme, entre l'étendard du Christ et le drapeau du démon, entre le camp de la lumière et le camp des ténèbres ; une seule et même vie ne peut être due à deux maîtres, à Dieu et à César. Sans doute Moïse porta une verge ; Aaron ceignit la cuirasse ; Jean revêtit le baudrier ;
95 Jésus, fils de Navé, conduisit une armée⁸ ; le peuple de Dieu lui-même combattit, si vous aimez à disputer. Mais comment le soldat combattra-t-il, comment même servira-t-il pendant la paix, s'il n'a pas d'épée ? Or, le Seigneur a brisé l'épée⁹. Il est bien vrai que les soldats se rendirent auprès de Jean et reçurent de sa bouche la règle qu'il fallait observer ; il est bien vrai que le centurion eut la foi ; mais toujours est-il que le Seigneur, en désarmant Pierre, a désarmé tous les soldats. Rien de ce qui sert à un
100 acte illicite n'est licite chez nous.

7 Allusion aux persécutions contre les chrétiens.

8 Josué, le successeur de Moïse, qui conduisit les Hébreux vers la Terre promise et les installa dans le pays de Canaan.

9 Voir en particulier le commandement : *Tu ne tueras point*.